

## CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 06 Mars 2020 à 19h00

### Compte rendu

**Présents** : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX.

**Absente excusée** : Paula COUTELLIER (*procuration à Annette Leloup*).

**Absents** : Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE.

**Secrétaire de séance** : Monique Legras.

**Approbation du compte rendu des séances du 22/11/2019 et 19/12/2019** : Ceux -ci sont approuvés à la majorité des élus présents.

### ORDRE DU JOUR

- **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose que la doyenne de l'assemblée, Madame Monique LEGRAS, préside le vote des comptes administratifs. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **VOTE DES COMPTES DE GESTION :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, M49 assainissement 2019.

Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par la trésorière municipale, relatifs aux budgets M14, M49.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

Madame Marie-Annick MARCEAUX, adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs relatifs à l'exercice budgétaire 2019. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

- **Budget Principal M14 :**

- **Fonctionnement :**

Recettes : **458 174,40 €**

Dépenses : **424 860,97 €**

Résultat de fonctionnement 2019 : **+ 33 313,43 €**

Report n-1 : **367 436,29 €**

Résultat cumulé 2018 avec le report N-1 excédent : **+ 400 749,72 €**

- **Investissement :**

Recettes : **110 628,98 €**

Dépenses : **85 144,95 €**

Résultat d'investissement 2019 : **+ 25 484,03 €**

Report n-1 : **-79 554,78 €**

Résultat cumulé 2019 avec report N-1 : **-54 070,75 €**

**Résultat de clôture M14-2019 :**

Section fonctionnement : **400 749,72 €**

Section Investissement : **- 54 070,75 €**

Total : + **346 678,97€**

➤ **Budget Assainissement M49 :**

- Exploitation :

Recettes : **149 919,43 €**

Dépenses : **100 352,90 €**

Résultat d'exploitation 2019 : + **49 566,53 €**

Report n-1 : **0 €**

Résultat cumulé 2019 avec le report N-1 : + **49 566,53 €**

- Investissement :

Recettes : **84 585,78 €**

Dépenses : **92 718,97 €**

Résultat d'investissement 2019 : - **8 133,19€**

Report n-1 : - **21 031,78 €**

Résultat cumulé 2018 avec report N-1 : - **29 164,97 €**

**Résultat de clôture M49-2019 :**

Section d'exploitation : **49 566,53 €**

Section d'investissement : - **29164,97 €**

Total : + **20 401,56 €**

Monsieur le Maire se retire et la Présidente de séance, Madame Monique LEGRAS, est chargée de mener les débats relatifs au vote des comptes administratifs présentés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2019 du budget M14 et M49 qui lui ont été présentés.

• **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :**

➤ **Budget principal M14 :**

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de **346 678,97 €** et un déficit d'investissement de **54 070,75€**, Monsieur le Maire propose :

- D'affecter, en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de **54 070,75 €**, au budget 2020
- D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de **54 070,75 €**, au budget 2020
- D'affecter, en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de **346 678,97 €** au budget 2020

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition présentée par Monsieur le Maire

➤ **Budget assainissement M49 :**

Après avoir constaté un excédent d'exploitation cumulé de **20 401,56 €** et un déficit d'investissement de **29 164,97 €**, Monsieur le Maire propose :

- D'affecter, en recettes de fonctionnement, au compte R002, la somme de **20 401,56 €** au budget 2020
- D'affecter en recettes d'investissement au compte 1068, la somme de 29 164,97€ au budget 2020.
- D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de **29 164,97 €** au budget 2020

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition présentée par Monsieur le Maire

Après en avoir débattu lors de la Commission des Finances et avec la représentante des candidats de la liste « Agir ensemble pour Noyers » se présentant aux élections municipales, Monsieur le Maire propose de ne pas voter le budget principal M14 2020 et son annexe M49 2020 tout comme les taxes d'impositions et d'assainissement. Ces budgets seront votés par le nouveau conseil en fonction de leurs orientations (fiscalité, redevance et projets d'investissements).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

• **REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS :**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale a prévu l'augmentation des indemnités de fonction des élus des communes des 3 premières strates (de moins de 500 habitants à 3499 habitants), sauf si le Conseil décide de moduler à la baisse, suite à délibération.

Une nouvelle délibération était nécessaire pour l'application de la loi.

Après que Monsieur le Maire ait exposé sa position, sachant que cette mesure n'est pas réellement financée par l'Etat, celui-ci propose au Conseil de ne pas appliquer cette revalorisation, laissant au prochain Conseil le soin de fixer les indemnités dans le respect de la Loi du 27 décembre 2019.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, par 4 voix pour et 6 abstentions, la proposition de Monsieur le Maire concernant cette revalorisation qui ne sera pas appliquée pour les élus de ce mandat.

• **VOIRIE : REFECTION DU CHEMIN DE L'ECLUSE VC51 :**

Monsieur Cédric COUDRE, membre de la Commission Travaux, présente la réflexion de ladite commission quant au projet de réfection du Chemin de l'Ecluse.

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de cette voirie bénéficie d'une subvention de 40 % sur un montant de dépenses éligibles de 33 686,86€ HT soit 13 475 € dans le cadre de la DETR et que ces travaux doivent être effectués avant fin septembre 2020.

La Commission Travaux envisage une première tranche de travaux correspondant à la réfection du pont du Chemin de l'Ecluse.

Après étude des différents devis, la Commission Travaux propose de retenir le devis de l'entreprise S.A.R.L. Environnement Garavoglia pour un montant de 17 839.50 H.T.

Madame Marie-Annick MARCEAUX suggère de ne retenir l'entreprise qu'à condition qu'elle assure une fin de travaux avant fin septembre 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et 1 abstention le devis présenté, à condition que l'entreprise retenue effectue les travaux avant septembre 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **ELECTIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu le dimanche 15 Mars (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 22 Mars 2020 (2<sup>ème</sup> tour).

Un tableau de permanence pour les élections municipales est établi et sera envoyé à tous les conseillers municipaux ainsi qu'à la représentante de la liste des candidatures déposées à la Sous-Préfecture.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✚ **Bilan de la participation de la commune à l'instruction des dossiers d'urbanisme par le service instructeur ADS (Application du Droit des Sols) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme est prise en charge par le service instructeur de la Communauté de Communes et que celle-ci repose sur les agents communautaires. Les charges portées par la Communauté de Communes représentent un coût pour la commune. La part communale est impactée sur les attributions de compensations des communes N+1. Concernant les dispositions financières, La Communauté de Communes assure 60 % de la charge du personnel. La commune, quant à elle, participe annuellement pour 0,35€/habitant, auxquels s'ajoutent 80 € par permis d'aménagement et de construire, 35 € par permis de démolition, déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnel et 0 € par certificat d'urbanisme d'information.

Voici le bilan de l'année 2019 :

- Coût contribution sur population : 270,55 €
- Coût pour l'ensemble des actes : 695 € (3 Permis de construire, soit 240 € ; 10 Déclarations Préalables et 3 Certificats d'Urbanisme opérationnels, soit 455 €).

Soit un total pour la commune de Noyers de : **965,55** € impacté sur les attributions de compensation provisoire 2020.

- ✚ **Achats effectués :**

Le 22 novembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement préalables au budget 2020. Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat :

- d'une tondeuse pour un montant de 916,67 € H.T.,
- d'un plancher pour la structure de l'aire de jeux situé à côté du parking de la salle polyvalente Florimond Raffard pour un montant de 422,40 € H.T. Dans l'attente du remplacement du plancher, l'espace de jeux concerné a été sécurisé. Monsieur le Maire rappelle que les règles d'utilisation des jeux sont affichées à l'entrée de l'espace jeux et que son utilisation est sous la responsabilité des adultes accompagnants.

- ✚ **Point sur les subventions sollicitées pour 2020 :**

Concernant la demande de subvention relative à la rénovation de l'éclairage public, le dossier a été déposé auprès de la DREAL et le versement devrait avoir lieu en cours d'année.

Concernant le projet de rénovation de l'église, dans le cadre de la tranche n°1, le Conseil Départemental a déjà donné son accord pour les 48 000 € sollicités par la commune. Les dossiers concernant la D.E.T.R. (Etat) et l'aide de la Région, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, ont été déposés et sont en cours d'instruction par les services concernés.

+ **Don offert à la Mairie lors du Mariage du couple SPERIATU/BAUDOIN : 100 €**

+ **Travaux en cours :**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la réparation des sanitaires du nouveau cimetière, suite aux dégradations commis sur ce lieu public, est en cours.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal des procédures engagées concernant les incivilités (dépôts sauvages) et les impayés au niveau du service assainissement.

• **EXPRESSIONS DES CONSEILLERS :**

➤ Madame Angélique BEAUDOIN demande où en sont les dossiers relatifs à :

- la signature des agents concernant le règlement intérieur,
- l'inondation dont un habitant a été victime en 2016 (celui-ci demeurant à l'angle de la VC4 et la VC6),
- la convention signée entre l'exploitant agricole (ayant demandé l'agrandissement de l'entrée de la VC 18) et la commune.

Monsieur le Maire fait le point sur les trois sujets évoqués par Madame Angélique BAUDOIN.

➤ Madame Marie-Annick MARCEAUX informe le Conseil d'un projet de convention envisagée par le S.I.A.E.P. de Lorris concernant l'assainissement du quartier de la Montagne.

➤ Madame Marie-Annick MARCEAUX demande si le Plan Communal de Sauvegarde, réalisé par la commune, a été transmis à la Préfecture. Monsieur le Maire précise que le P.C.S devra être mis à jour après les élections du nouveau Conseil.

-----  
*Monsieur le Maire remercie les conseillers (ères) qui ont investi leur rôle d'élu et qui ont assuré leur mandat jusqu'à ce jour.*

-----  
**Fin de séance à 22h30 du dernier Conseil Municipal du mandat 2014/2020.**  
**Le prochain Conseil aura lieu 8 jours après l'élection du nouveau Conseil Municipal.**